

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

[Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968]

IVOIRE

Gamme **ALLURE**



SAS PONT ROYAL 2

SCCV au capital de 1 500.00 € - RCS 879 191 625 LILLE METROPOLE
Siège social : 594 Avenue Willy Brandt, 59777 Euralille
Téléphone : +33 3 20 14 84 84
Mail : contact@nacarat.com

SOMMAIRE

PRESENTATION DU **PROGRAMME**4

NOTE **GENERALE**4

TRAVAUX **MODIFICATIFS** ACQUEREURS5

1 **CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES** DE L'IMMEUBLE6

- 1.1 INFRASTRUCTURE6
- 1.2 MURS ET OSSATURES6
- 1.3 PLANCHERS7
- 1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION7
- 1.5 ESCALIERS8
- 1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION8
- 1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS8
- 1.8 TOITURES9

2 **LOCAUX PRIVATIFS** ET LEURS EQUIPEMENTS9

- 2.1 SOLS ET PLINTHES9
- 2.2 REVETEMENTS MURaux (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)10
- 2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)10
- 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES10
- 2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE11
- 2.6 MENUISERIES INTERIEURES11
- 2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS12
- 2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES12
- 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS13

3 **ANNEXES PRIVATIVES**18

- 3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS18
- 3.2 BOX ET PARKING COUVERTS18
- 3.3 PARKINGS EXTERIEURS19

4 **PARTIES COMMUNES INTERIEURES** A L'IMMEUBLE20

- 4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE20
- 4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE20
- 4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL21
- 4.4 CAGES D'ESCALIERS22
- 4.5 LOCAUX COMMUNS22
- 4.6 LOCAUX SOCIAUX23
- 4.7 LOCAUX TECHNIQUES23
- 4.8 CONCIERGERIE24

5 **EQUIPEMENTS GENERAUX** DE L'IMMEUBLE25

- 5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES 25
- 5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE25
- 5.3 TELECOMMUNICATIONS26
- 5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES 26
- 5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX 26
- 5.6 ALIMENTATION EN EAU26
- 5.7 ALIMENTATION EN GAZ26
- 5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE27
- 6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS28**
- 6.1 VOIRIE ET PARKINGS28
- 6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS28
- 6.3 ESPACES VERTS28
- 6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS29
- 6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR29
- 6.6 CLOTURES29
- 6.7 RESEAUX DIVERS29

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un programme de logements situé Avenue Sakharov à Lambersart.

Le projet comprend principalement un immeuble de 5 étages sur sous-sol à usage de parking.

Au rez-de-chaussée, une colocation de logements inclusifs comprenant 8 chambres accompagnées d'un ensemble de locaux communs et locaux divers.

Au rez-de-chaussée également, sont présents des locaux destinés à l'ensemble de la résidence (hall d'entrée, local vélos, local poubelles, local ménage et local technique dédié au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire.

Un ensemble de 46 logements occupe les étages courants.

L'ensemble des logements du R+1 ainsi que les logements 205, 206, 207, 208, 209 et 210 en R+2, sont destinés à VILOGIA. Les logements 101, 105, 106 et 107 sont repris sous la dénomination OptiDom.

Le programme atteindra les performances thermiques de la Réglementation Environnementale 2020, seuil 2025.

NOTE GENERALE

Le présent document est rédigé conformément à l'arrêté du 10 mai 1968, fixant la notice descriptive prévue par l'art. R.261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice définit donc les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme ci-dessus présenté.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec :

- / Les lois et réglementations ;
- / Les règles de construction et de sécurité ;
- / La réglementation thermique ;
- / La réglementation acoustique ;
- / La réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

En vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire de l'opération.

La conformité technique de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériel énoncés. Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité.

Dans le cas où, pendant la construction, la fourniture de certains matériaux, matériels ou équipements se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des retards (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, changement de référencement...), le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de substituer ces marques et/ou références par des produits de qualité équivalents.

Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipement de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions de façade, les choix relatifs aux terrasses et aux balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront définis selon le choix de l'architecte, en accord avec les différents services administratifs impliqués. Les couleurs et autres finitions pourront ainsi faire l'objet de modification en cas d'indisponibilité des matériaux initialement retenus et/ou d'aléas techniques ou réglementaires tout en préservant une qualité équivalente.

Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans de vente sont indiquées sous réserve des tolérances de construction.

De même, l'implantation des équipements ou des appareils, les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds, peuvent figurer à titre indicatif sur les plans de vente. Ils sont susceptibles de modification en cours de réalisation de l'opération, pour des raisons techniques.

TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS

L'acquéreur aura la possibilité de faire des demandes de travaux modificatifs sur la base du catalogue de personnalisation, dans la limite des délais d'avancement des travaux, indiqués dans ledit catalogue.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES **GENERALES** DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 **Fouilles**

Les fouilles et terrassements seront réalisés conformément aux prescriptions des études techniques du projet. Les terres extraites seront mises en décharge, ou réemployées selon leur nature.

1.1.2 **Fondations**

Les fondations seront profondes de type pieux, conformément aux prescriptions des études techniques du projet et accord du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 **Murs du sous-sol**

1.2.1.1 Murs périphériques

Les murs du sous-sol seront en béton brut

1.2.1.2 Murs de refends

Idem article 1.2.1.1

1.2.2 **Murs de façades**

Les murs de façade seront en maçonnerie d'une épaisseur de 20cm suivant les préconisations des études techniques.

Le revêtement extérieur sera un parement en briques de parement béton de teinte sable claire, et de bardage métallique de teinte bronze, les façades en intérieures d'îlot seront en enduit d'une teinte similaire à la brique de parement selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Isolation thermique par maçonnerie isolante et/ou doublage intérieur, épaisseur en fonction de l'étude thermique. Finition intérieure en plaque de plâtre.

1.2.3 **Murs pignons**

Idem article 1.2.2

1.2.4 **Murs mitoyens**

Idem article 1.2.2

1.2.5 **Murs extérieurs divers (loggias)**

Idem art 1.2.2

1.2.6 **Murs porteurs à l'intérieur des locaux**

Les murs porteurs intérieurs seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 20cm suivant les préconisations des études techniques.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatives

Les murs et cloisons séparant les logements entre eux, ou avec les parties communes seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm suivant les préconisations des études techniques.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.2 Planchers sous terrasse

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et seront isolés thermiques et étanchés en surface.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers des locaux collectifs seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 18cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 18cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution seront de type placostyl®, d'épaisseur 70 mm avec parement en plaques de plâtre et laine de verre.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution seront de type placostyl®, d'épaisseur 70 mm avec parement en plaques de plâtre et laine de verre.

Dans les salles de bains, salles de douches et/ou salles d'eau, les plaques de plâtre seront hydrofuges.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers seront préfabriqués en béton, désolidarisés de la structure porteuse, finition peinte.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

L'ensemble des circulation verticales seront désenfumées naturellement conformément à la réglementation en vigueur

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Des conduits métalliques galvanisés seront prévus pour assurer la ventilation des logements dans les gaines techniques prévues à cet effet. Ils seront raccordés aux extracteurs assurant la ventilation mécanique contrôlée de l'immeuble.

1.6.3 Conduits d'air frais (amenée d'air)

En circulation, entrées d'air depuis le RDC via les gaines et extraction en toiture.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

L'évaluation des eaux pluviales se fera via des chutes en aluminium ou PVC situées dans les gaines techniques des logements ou en façade selon projet de l'architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes se fera via des chutes en PVC situées dans les gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux collecteurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Les canalisations en sous-sol seront apparentes, en PVC rigide. Elles chemineront au droit des circulations et/ou des places de stationnement, pour être raccordées au réseau extérieur.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées / eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpentes, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Les toitures terrasses inaccessibles seront étanchées avec un bitume élastomère de teinte blanche de type Coolroof® sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique.

Les toitures terrasses accessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Elles seront protégées conformément à l'art. 2.1.4 de la présente notice.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Les souches de cheminées de désenfumage, de ventilation et conduits divers seront en béton brut

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Les sols du séjour, de la cuisine ouverte, des chambres et des placards attenants seront revêtus d'un revêtement de sol stratifié d'épaisseur 8mm, en pose flottante sur une sous-couche acoustique, de la marque Riviera Pro de chez **BERRY ALLOC**, coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront stratifiées assorties au sol, de 6cm de hauteur.

Les cuisines fermées recevront un carrelage gré cérame, de la marque **PORCELANOSA**, format 45x45cm, collé sur sous-couche acoustique, référence et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront assorties au carrelage.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Les sols des salles de bain, des salles de douche, des WC, des celliers et des placards attenants seront revêtus d'un carrelage gré cérame, de la marque **PORCELANOSA**, format 45x45cm, collé sur sous-couche acoustique, référence et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Idem art. 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Les sols des balcons et/ou loggias seront bruts de béton.

2.1.5 Sols des terrasses accessibles

Les sols des terrasses accessibles recevront des dalles bétons lisses, coloris au choix de l'architecte, format 40x40cm, posées sur plots PVC, format protection lourde de l'étanchéité.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

2.1.6 Sols des terrasses accessibles sur terre-plein

Sans objet.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Dans les salles de bain et/ou les salles de douche, il sera collé des faïences, de la marque **PORCELANOSA**, références et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage, format 25x45cm en pose horizontale sur les appareils sanitaires, sur une hauteur de 2m, à compter du revêtement de sol, et toute hauteur dans les douches (dans la limite des 2,50m de hauteur).

Baguettes d'arrêt de faïence en alu brossé.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Sans objet.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.3.4 Sous-face des balcons

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres et porte-fenêtre seront de couleur blanche à l'intérieur, teinte extérieure de teinte ivoire.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres et porte-fenêtre seront de couleur blanche à l'intérieur, teinte extérieure de teinte ivoire.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Volets roulants en lames PVC, motorisés sur interrupteur.

2.5.2 Pièces de service

Dito art. 2.5.1.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Les huisseries des portes seront en bois, peint.

2.6.2 Portes intérieures

Les portes de distribution seront alvéolaires, finition Fiber Zen de chez **MALERBA** à peindre, ou équivalent, épaisseur 40mm, largeur suivant plans de vente.

Les portes séparant les séjours des entrées recevront un oculus vitré.

Quincaillerie sur rosace et butoirs en aluminium.

Serrures bec de canne à condamnation (BCC) pour les SDB, SDD et WC.

Serrures à clef pour les chambres.

Serrures bec de canne simple (BCS) pour les autres pièces.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Les portes palières seront pleines, épaisseur 40mm, largeur 90cm, équipées d'une serrure 3 points A2P* et d'un microviseur.

Les portes seront peintes en blanc coté logement, teinte extérieure selon projet de décoration de l'architecte.

Huisserie métallique, seuil métallique à la suisse rapporté, avec joint isophonique périphérique.

Quincaillerie sur plaque et butoirs en aluminium. Poignée de tirage coté circulation, béquille à l'intérieur.

Les portes respecteront les contraintes acoustiques réglementaires.

2.6.5 Portes de placards

Suivant localisation sur le plan de vente, les placards recevront une façade mélaminée blanche d'épaisseur 10mm. Une Façade miroir si placard dans l'entrée.

Les ouvrants seront pivotants si la largeur est inférieure à 1m, coulissants dans les autres cas.

Les placards seront posés sur des tasseaux en bois peints, permettant le passage des plinthes.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Idem art. 2.6.2.

2.6.7 Moulures et habillages

L'ensemble des bâtis métalliques incorporés dans les voiles bétons recevront des moulures périphériques bois peintes en blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps seront en barreaudage métallique, teinte similaire aux menuiseries extérieures.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Les séparatifs de balcons ou terrasses seront en aluminium ou acier, teinte selon le projet de l'architecte, remplissage en verre feuilleté opale.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Les menuiseries intérieures bois et métalliques recevront 2 couches de peinture blanche, exception faite des produits finis tels que les ouvrants laquées d'usine et les placards mélaminés.

2.8.2.2 Sur murs

Les murs recevront 2 couches de peinture blanche mate, prêtes à être décorées.

Les murs bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.3 Sur plafonds

Les plafonds recevront 2 couches de peinture blanche mate.

Les plafonds bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations et tuyauteries apparentes recevront 2 couches de peinture blanche.

2.8.3 **Papiers peints**

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 **Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)**

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 **Equipements ménagers**

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Il n'est pas prévu de dispositif individuel d'évacuation des déchets. Un local collectif d'ordures ménagères est prévu à cet effet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau froide se fait via des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre apparent selon la situation.

Comptage Individuel en gaine palière ou télérelève.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

La distribution de l'eau chaude se fera par des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre apparent selon la situation

Production d'eau chaude sanitaire collectif par PAC

Comptage individuel

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Evacuations

L'évacuation des eaux usées se fait via des canalisations PVC apparentes, peintes en blanc, jusqu'aux gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Sont prévues en attentes pour chaque appareil sanitaire représenté en pointillé sur les plans de vente (MLV, MLL, SL...) une alimentation en eau froide ainsi qu'une évacuation bouchonnée en PVC.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Selon localisation sur le plan de vente, les appareils sanitaires installés dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

En salle de bain :

- / Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Une baignoire acier dimension 170x70cm avec accoudoirs de la marque CORVETTE de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT**, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En salle de douche :

- / Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT**, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En WC :

- / Une cuvette fixée au sol avec réservoir équipé d'un système à économie d'eau 3/6l, avec abatant thermodur de la marque PATIO de chez **JACOB DELAFON** ;

2.9.2.8 Robinetterie

Les robinetteries installées dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

- / Sur les baignoires : Un mitigeur thermostatique bain/douche de la marque Grohtherm 800, avec douchette 2 jets Tempesta 100 sur support mural de chez **GROHE** ;

- / Sur les douches : Un mitigeur thermostatique douche de la marque Grohtherm 800, et l'ensemble de douche 2 jets Tempesta 100 de chez **GROHE** ;
- / Sur les meubles vasques : Un mitigeur monocommande de la marque Eurosmart de chez **GROHE** ;

2.9.2.9 Accessoires divers

Les accessoires prévus dans la gamme du Maître d'Ouvrage, joint en annexe :

- / Un tablier de baignoire d'épaisseur 19mm stratifié, finition dito meuble vasque de chez **CHENE VERT** ;

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Dans la gamme du Maître d'Ouvrage, série Dooxie de chez **LEGRAND**, l'appareillage électrique sera encastré.

Le logement sera équipé du système Nétatmo de chez **LEGRAND**, permettant de connecter ultérieurement les équipements électriques entre eux (pilotage des volets roulants, du chauffage ou de l'éclairage) ou à distance depuis un smartphone (sous réserve d'une connexion internet). Certains packs de pilotage sont proposés en option. Il est également possible de les installer postérieurement à la livraison.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon la typologie des logements, les puissances évoluent de 3kVA, 6kVA, 9kVA ou 12kVA.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce

Les appareillages seront conformes à la norme NF C15-100, qui prévoit au minimum :

En séjour :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 5 PC+T 16A en périphérie ;
- / 2RJ45
- / 1 prise TV

Dans chaque chambre :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 3 PC+T 16A ;
- / 1 RJ45
- / 1 prise TV

En cuisine :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 6 PC+T 16A, dont 4 au-dessus du futur plan de travail, en dehors de l'évier et des appareils de cuisson ;
- / 1 PC+T 32A dédiée ;

En salle d'eau :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

Dans les entrées et/ou dégagement :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

En WC :

- / 1 point lumineux fixe ;

En cellier :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

Accès donnant sur l'extérieur :

- / 1 point lumineux fixe ;

Dans la gaine technique du logement (GTL) :

- / 2 PC+T 16A ;

Appareils spécifiques sur circuit spécialisé (MLV, MLL, SL, Four, congélateur...) :

- / 3 PC+T 16A implantées selon indications en pointillé sur le plan de vente ;

Dans le cadre de la gamme du Maître d'Ouvrage, il est ajouté :

- / 1 point lumineux fixe supplémentaire en séjour ;
- / 1 PC+T 16A sur chaque balcon et/ou terrasse ;

Il est précisé que les points lumineux sont implantés au centre de chaque pièce.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

La sonnerie de porte palière est intégrée au vidéophone du logement.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Selon étude thermique :

- Production de chaleur depuis le réseau de chaleur urbain, il sera prévu un branchement concessionnaire pour l'opération.

Dans les logements, la distribution individuelle du chauffage se fera par des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre apparent selon la situation.

- Ou chauffage électrique individuel avec détecteur de présence, de la marque ATLANTIC modèle Naria ou équivalent.

La ventilation mécanique contrôlée collective sera simple flux hygro B.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -9°C

- / +19°C dans toutes les pièces ;
- / +20°C dans les SDB, SDD et/ou SDE ;

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Un appareil à émission de chaleur est prévu dans chaque pièce.

Dans les SDB, SDD et/ou SDE, des sèche-serviettes.

Le dimensionnement des appareils sera effectué par le chauffagiste, conformément aux prescriptions de l'étude thermique. La régulation se fera via un thermostat.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

La ventilation sera assurée par les bouches d'extraction VMC situés dans les pièces humides (Cuisines, SDB, SDD, SDE, Celliers...).

Les bouches d'extraction seront sur interrupteur dans les cuisines, sur détecteur dans les WC.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les grilles d'entrée d'air seront hygro-réglables et situées dans les menuiseries des pièces sèches (séjours, chambres...). Celles-ci peuvent être acoustiques, et situées en façade selon le classement acoustique du projet.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio TV

Une prise TV/FM est située en séjour et dans chaque chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est située en cuisine et dans chaque chambre, deux en séjour.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

La commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble s'effectue depuis le vidéophone du logement ou depuis un smartphone (non compris) avec le système INTRATONE.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Sans objet

3.1.2 Plafonds

Sans objet

3.1.3 Sols

Sans objet

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKING COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Murs en béton brut

3.2.2 Plafonds

Les plafonds seront en béton, avec ou sans isolant selon étude thermique.

3.2.3 Sols

Le sol sera en béton. Il recevra un traitement anti-poussière de type quartz ou équivalent. Délimitation des places de parking à la peinture.

3.2.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.2.5 Ventilation naturelle

La ventilation du parking sera naturelle, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air et le désenfumage en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation incendie en vigueur.

3.2.6 Equipement électrique

Points lumineux sur détecteurs de présence et prise de courant sur décompteur.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Les places de parkings seront réalisées avec un revêtement végétalisé (pavés à joint gazon ou dalles TTE) exceptées celles dédiées aux personnes à mobilité réduite qui seront réalisées en enrobés noir

3.3.2 Délimitation au sol

Peinture routière

3.3.3 Système de repérage

Peinture routière

3.3.4 Système condamnant l'accès

Portail mécanique

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Carrelage U4P3 avec plinthes assorties. Selon projet de décoration de l'architecte. Tapis de sol encastré au droit de l'accès principal.

4.1.2 Parois

Murs peints suivant la décoration du hall d'entrée

4.1.3 Plafonds

Le plafond sera recouvert d'un faux plafond acoustique de teinte blanche

4.1.4 Eléments de décoration

Le hall d'entrée sera équipé d'un miroir

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble menuisé métallique, teinte identique aux reste des menuiseries extérieures. Fermeture par ventouse électromagnétique. Décondamnation par système Vigik ou depuis le combiné visiophone du logement ou depuis smartphone (si mise ne place du système INTRATONE)

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres encastrées, projet selon décoration de l'architecte

4.1.7 Tableau d'affichage

Panneau format A2 disposé dans le hall d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet décoration de l'architecte, dont un point d'éclairage permanent, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

En circulation RDC : Carrelage U4P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes assorties.

En circulation d'étage : Moquette U3P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes en bois peintes.

4.2.2 Murs

Murs peints selon projet de décoration de l'architecte

4.2.3 Plafonds

Les plafonds seront en bétons peints, selon projet de décoration de l'architecte.

Certaines zones pourront être en faux-plafonds plâtre peint, avec traitement acoustique éventuel.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes bois à âme pleine, peinte, CF selon réglementation incendie en vigueur. Poignées et ferme-porte. Moulures bois peintes sur chaque face du bâti.

4.2.7 Equipements électriques

Éclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

A chaque circulation, une prise 16A+T placée dans la gaine des services généraux.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Le sol sera en béton. Il recevra un traitement anti-poussière de type quartz ou équivalent.

4.3.2 Murs

Murs en béton ou maçonnerie avec peinture de propreté.

4.3.3 Portes d'accès

Portes bois à âme pleine peinte CF ou métallique selon réglementation incendie en vigueur. Poignées et ferme-porte. Moulures bois peintes sur chaque face du bâti.

4.3.4 Rampes d'accès pour véhicules

Rampe en béton balayée. Chasse-roues en béton. Caniveau en pied de rampe.

4.3.5 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, dont un tiers permanent, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols des paliers d'escalier seront en bétons peints

4.4.2 Murs

Les murs des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtu d'un enduit projeté type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.3 Plafonds

Les murs des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtu d'un enduit projeté type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse

Les marches et contremarches des escaliers seront d'après art. 4.4.1.

Les sous-faces des marches et des paliers seront d'après art. 4.4.2.

Les escaliers ne recevront ni plinthes, ni limons. Les mains courantes et garde-corps des derniers niveaux seront métalliques, selon détail et projet de décoration de l'architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Sol carrelé. Peinture de propreté sur les murs.

Porte pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Hub de mobilité intégré aux parties communes et permettant le stationnement de mobilité douce (vélos, trottinettes). Des dispositifs permettant la charge électrique des EPDM (Engins Personnels de Déplacements Motorisés) seront installés. Des casiers de rangement d'effets personnels seront également mis à disposition.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Carrelage au sol. Peinture de propreté sur les murs.

Porte pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Carrelage au sol. Carrelage mural sur 1,60m de haut. Peinture de propreté sur le reste de hauteur.

Porte pleine à âme bois, CF ou métallique selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte. Robinet de puisage sur clef en hauteur pour le lavage des containers.

Ventilation mécanique contrôlée.

4.7.2 Chaufferie

Sans objet.

4.7.3 Sous-station de chauffage local des surpresseurs

Selon étude thermique, si chauffage par réseau de chaleur :

Peinture de propreté sur les sols et les murs.

Portes pleine à âme bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

Ventilations hautes et basses.

Ou sans objet si chauffage électrique individuel.

4.7.4 Local transformateur EDF

Sans objet

4.7.5 Local machinerie ascenseur

Sans objet.

4.7.6 Local ventilation mécanique

Sans objet

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipements divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS **GENERAUX** DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Ascenseur double face. Il sera conforme aux normes européennes de sécurité et aux normes handicapées physiques en vigueur lors du dépôt du permis de construire.

Equipement intérieur et décoration selon gamme des fabricants :

- Equipement latéral ou en plafond, revêtement de sol dito celle dans la circulation du RDC
- Portes palières : finition peinture
- Contrôle d'accès par badge

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

Selon étude thermique

- La production de chaleur sera assurée par le réseau urbain de Lambersart, qui mettra à disposition un échangeur à plaques avec son système de régulation pour une puissance de 180 kW localisé en sous-station.
- Ou chauffage électrique individuel

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes

La distribution du chauffage sera réalisée en partie haute du RDC pour pénétration en gaines technique palières. Depuis ces gaines, les réseaux chemineront en faux plafond jusqu'aux nourrices positionnés en logement.

Sans objet si chauffage électrique individuel

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

ECS collective se fera via une pompe à chaleur

5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général

Chaque panoplie en sous-station sera équipé d'un compteur de calories.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'opération sera raccordée à la fibre.

L'acquéreur prendra contact avec l'opérateur téléphonique et/ou le fournisseur d'accès à internet de son choix lors de la prise de possession de son logement afin d'entamer les démarches d'ouverture de ligne.

L'acquéreur prend note que seuls les fournisseurs d'accès à internet décident ou non de raccorder l'opération à leur réseau. Seul le génie civil et le câblage sont effectués par le Maître d'Ouvrage. En aucun cas celui-ci ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus, ou retard, d'un fournisseur d'accès à internet de raccorder un logement.

5.3.2 Antennes TV et radio

L'opération sera équipée d'une installation permettant de recevoir la télévision. Celle-ci sera opérationnelle dès la livraison.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Sans objet.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Le comptage général se situe au sous-sol au-dessus de la place n°20.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon nécessité technique, la surpression du réseau de distribution d'eau froide sera assurée par un surpresseur équipé de pompes pour pallier une éventuelle faible pression d'alimentation mise à disposition par le concessionnaire. Le surpresseur et ses équipements seront installés en sous-station.

5.6.3 Colonnes montantes

L'alimentation des colonnes montantes en gaines palières en circulations sera faite à partir de l'arrivée EF en R-1. Dans les gaines techniques palières, sera réalisé un piquage pour chaque logement, ces piquages seront équipés de compteur d'une vanne d'isolement.

5.6.4 Branchements particuliers

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Sans objet.

5.7.3 Comptage de services généraux

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

Les services Généraux auront leur comptage propre de type Tarif Bleu Tétrapolaire de puissance 12KVA. Le comptage sera alimenté depuis la colonne montante du bâtiment par une dérivation individuelle.

5.8.2 Colonnes montantes

Le bâtiment comportera une seule colonne montante de 400A, elle sera alimentée depuis le coffret de coupure en façade situé coté entrée de l'homnia. Son alimentation cheminera en parking sur un chemin de câble dédié et repéré ENEDIS.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Les logements seront alimentés par des dérivations individuelles issues de la colonne montante. Le comptage individuel sera installé en logement dans la GTL.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Les voiries seront réalisées en enrobés noir

6.1.2 Trottoirs

Sans objet (le seul chemin d'accès est décrit dans les circulations piétonnes voir ci-dessous)

6.1.3 Parkings visiteurs

Les places de parkings seront réalisées avec un revêtement végétalisé (pavés à joint gazon ou dalles TTE) exceptées celles dédiées aux personnes à mobilité réduite qui seront réalisées en enrobés noir

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampe, cours

Un unique chemin piéton en sable stabilisé renforcé dessert l'entrée du bâtiment, l'aire de jeux et la terrasse avec le terrain de pétanque. Les pentes seront douces et respecterons les normes PMR.

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Sur le projet, est prévu :

-La plantation d'arbres fruitiers type Cerisiers, pommiers et des arbres en cépée type Amélanchiers à proximité de l'aire de jeux pour enfants.

-La plantation d'arbres de haute tige type Pin, Chêne, Charme qui sont les arbres réglementaires d'un point de vu PLU.

Chaque arbre abattu est compensé par un arbre planté.

Autour de l'aire de jeux et des places de stationnements, des arbustes et massifs de vivaces seront plantés.

6.3.3 Engazonnement

Dans ce projet, nous privilégions la fauche à la tonte. C'est pourquoi, une partie des espaces verts seront semés de prairie fleurie.

6.3.4 Arrosage

Sans objet

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Le chemin sera en sable stabilisé renforcé avec volige bois faisant office de boruration. La largeur du chemin est de 1m20.

6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Une aire de jeux et un terrain de pétanque sont à disposition des futurs habitants. L'aire de jeux est en paillage type BRF.

6.4.2 Equipements

Une aire de jeux et un terrain de pétanque sont à disposition des futurs habitants. L'aire de jeux est délimitée par une clôture en ganivelle de 1m20 de hauteur avec un petit portillon bois d'accès.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Sans objet.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Il sera mis en place un réseau d'éclairage extérieur avec candélabres pour les zones de stationnement. Pour les piétons, des bornes lumineuses de plus faible hauteur seront mise en place en complément de l'éclairage éventuel en façade au niveau des entrées bâtiments.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue

Sans objet.

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Une clôture barreaudée sera installée en limite de propriété avec la venelle piétonne.

Sur le reste des limites séparatives, les clôtures existantes sont conservées.

Une clôture et un portillon en treillis soudé vient intimiser la terrasse en rez-de-chaussée.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Le bâtiment sera raccordé au réseau existant de l'avenue Sakharov. Le branchement sera réalisé par le concessionnaires jusqu'à l'intérieur du parking sous-sol où le compteur général sera mis en place.

6.7.2 Gaz

Sans objet

6.7.3 Electricité (poste de transformateur extérieur)

L'aménageur prévoit la mise en place d'un poste transformateur en limite de lot. Le bâtiment sera alimenté à partir de ce poste par la création de départs basse tension depuis ce poste. Les coffrets de coupure seront encastrés en façade bâtiment.

6.7.4 Postes incendies, extincteurs

Les poteaux incendie existants à proximité du bâtiment permettront d'assurer la défense incendie du bâtiment.

6.7.5 Egouts

Les eaux usées seront raccordées dans un ou deux regards de branchement d'eaux usées en limite de propriété à réaliser par la MEL sur le réseau unitaire existant de la rue Sakharov.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Le bâtiment sera raccordé depuis le réseau existant de l'avenue Sakharov ou depuis le réseau créer par l'aménageur

6.7.8 Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Les eaux pluviales de la parcelle seront récupérées par des tuyaux pour être ensuite stockées par la mise en place d'un bassin enterré étanche et rejetées vers le branchement en attente prévu par l'aménageur en limite de propriété.

Les ouvrages de stockage du macro-lot fonctionneront en vase communiquant avec ceux des espaces communs du permis d'aménager.

***/**

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles, sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.